



24, rue du Général Leclerc
60260 LAMORLAYE
☎ : 03 44 21 64 00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
----- **VILLE DE LAMORLAYE** -----

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 060-266003441-20260311-5_2026-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation : 25 février 2026

Séance du 11 mars 2026

Délibération n°05/2026

L'an deux mille vingt-six

et le onze mars - à 19h00

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lamorlaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Nicolas MOULA, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MOULA-PRESIDENT, MME CARON VICE-PRESIDENTE, MME PALANIAYE, M. RESSIAN, MME DONSIMONI, M. TSCHANHENZ, MME JEAN, MME DELLOYE, M. MOULA H., MME LEJEUNE, MME PENING, MME BOUTILLIER.

ABSENTS : M. GOUJARD, MME CHANI M. AGOSTINI, MME SANCHEZ, M. PIN.

L'autorisation d'emprunt pour l'acquisition des 10 logements en PLS

Par délibération n°14/2025 du 17 décembre 2025, le Conseil d'administration du CCAS de Lamorlaye a approuvé le principe de l'acquisition de 10 logements situés 29-31 rue Michel Bléré, destinés à être financés en Prêt Locatif Social (PLS), et a autorisé la poursuite des démarches nécessaires sous réserve de conditions suspensives.

Par délibération n°04/2026 du 28 janvier 2026, le Conseil d'administration a validé le plan de financement de l'opération, reposant sur la souscription de deux prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour un montant total de 1 900 000 €.

Il convient désormais de prendre une troisième délibération spécifique afin d'autoriser la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 900 000 avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de cette opération.

L'opération d'acquisition est financée par la souscription d'un contrat de prêt composé de deux lignes de prêt, pour un montant total de 1 900 000 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLS
Montant :	1 045 000 euros
Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	<i>40 ans</i> 12 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée</i>
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

Ligne du Prêt :	CPLS
Montant :	855 000 euros
Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	<i>40 ans</i> 12 mois
Périodicité des échéances :	<i>Trimestrielle</i>
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est intégrée dans l'échéance</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée</i>
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions relatives aux CCAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, relatif aux logements financés en PLS,

Vu les statuts du CCAS de Lamorlaye,

Vu la délibération n°14/2025 du 17 décembre 2025 relative au principe d'acquisition de 10 logements PLS,

Vu la délibération n°04/2026 relative au plan de financement de l'opération,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE le Président du CCAS à :**
 - **Signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,**
 - **Réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférents**

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,
POUR COPIE CONFORME.

Le Président,

Nicolas MOULA

